

Conditions d'inscription

CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour s'inscrire, il convient de retourner, soit par la poste, soit directement au secrétariat :

- ➡ le bulletin d'inscription dûment rempli, daté et signé avec deux photos d'identité ;
- ➡ le règlement des frais de scolarité ;
- ➡ une copie de la feuille de résultats du Baccalauréat (pour les étudiants primants).

Des facilités de paiement sont accordées sur demande auprès du secrétariat.

L'annulation est possible jusqu'au 14 février 2012, si elle est adressée par lettre recommandée et prend effet la semaine suivant la réception de celle-ci. La somme remboursée est calculée au prorata des cours restant à effectuer, sans aucune autre retenue.

Le remboursement dégage PCMP de toute obligation d'enseignement.

Le nombre de places étant limité, PCMP ne peut garantir toutes les inscriptions.

ORGANISATION DE LA PRÉPARATION ANNUELLE

- Les cours débutent environ 2 semaines après ceux de la Faculté.
- Ils s'achèvent par un concours blanc deux semaines environ avant la date du concours.
- Régulièrement, une évaluation de niveau est établie.



SECRÉTARIAT & INSCRIPTIONS :
6, rue Jules Lardièrre
80000 Amiens - tél. 03 22 80 93 72